

# **Règlement du jeu « Calendrier de fin d'année » Organisé par Le Club AccorHotels**

## **Article 1 : Société organisatrice**

La S.A ACCOR, au capital de 853 553 388 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 602 036 444, dont le Siège Social se trouve au 82, rue Henri Farman – 92130 Issy-les-Moulineaux organise du 1<sup>er</sup> décembre 2018 à 9H au 01 janvier 2019 à 23H59 sur internet uniquement un jeu-concours, en France et sans obligation d'achat dénommé «Calendrier de fin d'année».

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site, et sur ceux auxquels il permet l'accès, font l'objet d'un droit d'auteur, et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

## **Article 2 : Modalités de participation**

ACCOR propose du 1<sup>er</sup> décembre 2018 à 9h au 01 janvier 2019 à 23H59 sur le site <https://calendrier2018.opelcah.com> un jeu-concours intitulé «Calendrier de fin d'année» pour les membres français du programme de fidélité Le Club AccorHotels.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure sans obligation d'achat. Les personnes éligibles aux lots sont les membres français du programme de fidélité Le Club AccorHotels résidant en France métropolitaine.

Sont exclus d'office les personnes de moins de 18 ans, le personnel de la société ACCORHOTELS, le personnel de Comellink Marketing Services  
La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Pour participer à ce jeu, il faut :

1. Être majeur et avoir un compte membre Le Club AccorHotels. Les personnes non inscrites au programme Le Club AccorHotels ont la possibilité de rejoindre le programme immédiatement et gratuitement pour recevoir leur N° de membre et ainsi pouvoir participer selon les mêmes modalités.

Se rendre sur le site internet qui héberge le jeu accessible à l'adresse suivante :

<https://calendrier2018.opelcah.com>

2. Renseigner son numéro de membre Le Club AccorHotels
3. Accepter les conditions générales du jeu et compléter les informations demandées dans le formulaire : Numéro de membre – Nom – Prénom – Email – Mot de passe.
4. Une fois que l'ensemble des informations demandées ont été complétées, alors le jeu devient accessible.

La participation du joueur ne sera prise en compte qu'une fois le formulaire d'inscription complètement validé.

Tous les gagnants (instants gagnants et tirage au sort) seront recontactés sur l'adresse e-mail saisie au moment de leur inscription au jeu. Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots.

Les participants sont informés que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations.

Le règlement complet de l'opération sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à Comellink Marketing Services  
92 avenue de Wagram  
75017 Paris

Le jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom.

Seuls les frais de connexion via un modem pourront être remboursés - hors câble (ou fibre optique) et ADSL - sur envoi d'une copie de la facture du fournisseur d'accès. La demande de remboursement devra être adressée au plus tard 30 jours après la date de fin de l'Opération, par courrier à l'adresse de l'Opération :

HotelsServices / SMI - Direction Loyalty & CRM  
ACC1110 CS20077  
82 Rue Henri Farman  
92445 Issy les Moulineaux cedex France

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur.

Le timbre correspondant sera remboursé au tarif lent sur demande faite en même temps que la demande de remboursement des frais de connexion, obligatoirement accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

La demande de remboursement de la demande du règlement qui aura été formulée par écrit, devra en être faite concomitamment à ladite demande en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement des frais susvisés est limité à une seule demande par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sur toute la durée du Jeu.

L'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays dont les lois et règlements en vigueur interdiraient à ses citoyens de participer à un tel jeu.

#### **MECANIQUE DU JEU :**

Pour participer au jeu « Calendrier de fin d'année », les joueurs sont invités à découvrir chaque jour une nouvelle dotation, information ou promotion proposée par Le Club AccorHotels.

En parallèle de ces dotations, informations et promotions à découvrir chaque jour, un tirage au sort final sera organisé le **15 Janvier 2019** et permettra à un membre de gagner une dotation finale.

Chaque participation quotidienne donne 1 chance de plus de gagner au tirage au sort final : **un séjour d'une semaine (7 jours) pour 2 personnes en chambre deluxe au Fairmont Zimbali Resort en Afrique du Sud, petits déjeuners compris au restaurant de l'hôtel « The Coral Tree », ainsi que des billets d'avion pour 2 personnes A/R au départ de Paris ou Nice à destination de Durban en catégorie économique avec Qatar Airways valable jusqu'au 31/12/2019.**

#### **Conditions de la dotation au Fairmont Zimbali Resort**

Cette dotation ne couvre pas les boissons alcoolisées

Exclut tous les extras - qui doivent être payés directement à l'hôtel

Tout coût en sus du montant du coupon doit être payé directement à l'hôtel

Ce bon n'est pas échangeable contre de l'argent

Les réservations sont soumises à disponibilité

Les réservations ne peuvent pas être faites pendant les périodes de fort affluence ou « black-out dates »

Voir dates des « black-out dates » ici : <https://www.accorhotels.com/fr/leclub/bod.html>

Aucune réservation ne peut être faite entre le 12 décembre 2018 et le 12 janvier 2019.

Cette offre est valable jusqu'au 31 octobre 2019.

Valeur maximale lot : 2 500 €

### **Conditions de la dotation billets d'avion**

La dotation est soumise à disponibilité, hors vacances scolaires et périodes de fortes affluences touristiques.

Le vol doit être réservé au plus tard le 31 mars 2018 et le voyage doit être effectué au plus tard le 30 juin 2018.

Les billets ne peuvent être émis que dans les 3 mois avant le voyage, et tous les voyages doivent être achevés dans les 3 mois suivant la date d'émission des billets.

Billets aller-retour en Classe Economique au départ de Paris ou Nice vers les Maldives.

Billet émis au nom du gagnant seulement.

Une fois les billets émis, aucune modification n'est permise.

Valeur maximale du lot : 3 500 €

L'Organisateur et l'Opérateur du Jeu, Comellink Marketing Services, le compte de l'Organisateur traitent les données de trafic et de connexion au Site du Jeu et conservent notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et de sa conformité au règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site du Jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéfice d'une dotation et exposerait le Participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par l'Organisateur ou par des tiers. Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

### **Article 3 : Prix et attribution des prix des instants gagnants ainsi que des tirages au sort**

#### Dotations Le Club AccorHotels :

- Un total de 5 000 000 points Rewards Le Club AccorHotels (dispatché sur les différents jours du jeu)

#### Dotations Thalassa sea & spa :

- 1 bon cadeau d'une valeur de 200€ valable 1 an pour un séjour Thalasso à l'ibis Hyères plage Thalassa  
**Voucher valable du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019**
- 1 bon cadeau d'une valeur de 200€ valable 1 an pour un séjour Thalasso au Novotel île d'Oléron Thalassa  
**Voucher valable du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019**
- 2 « Kits Bien-Être Thalassa Sea & Spa » contenant chacun : 1 tote-bag + 1 serviette de toilette, 1 trousse à maquillage, 1 gel douche tonifiant et 1 pot de cristaux de mer revitalisants.  
Valeur maximale d'un kit bien-être : 70 €

#### Dotation MGallery by Sofitel :

- 1 nuit pour deux personnes en chambre double, petits déjeuners inclus au MGallery by Sofitel Cannes Croisette Beach. **Voucher valable du 2 Mai au 30 Décembre 2019 hors périodes de congrès (14 au 25/05, 16 au 21/06, 29/09 au 03/10, 13 au 16/10, 12 au 14/11 , 03 au 05/12) sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.**

**Réf : Calendrier Avent 2019 LCAH**

Valeur maximale de la dotation : 500 €

#### Dotations ibis :

- 3 x 1 nuitée pour 2 personnes dans une adresse ibis en France (petit-déjeuner compris)  
**Voucher valable du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019 sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.**

Valeur maximale de chaque dotation : 100 €

#### Dotations ibis Styles :

- 3 x 1 nuitée pour 2 personnes dans une adresse ibis Styles en France (petit-déjeuner compris)  
**Voucher valable du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019 sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel**

Valeur maximale de chaque dotation : 100 €

#### Dotation Mercure:

- 1 nuit pour 2 personnes, petit-déjeuner compris dans un des 25 hôtels Mercure en France participant à l'opération Secrets des Hôtels Mercure.
- **Voucher valable du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019 sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.**

Valeur maximale de la dotation : 150 €

#### Dotation Novotel:

- 1 nuit pour 2 personnes, petit-déjeuner compris dans une adresse Novotel en France Métropolitaine
- **Voucher valable du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019 sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.**

Valeur maximale de la dotation : 150 €

#### Dotation Adagio :

- 1 séjour de 2 nuits pour 2 personnes à l'Aparthotel Adagio London Brentford.

\* Ce séjour comprend uniquement l'hébergement dans un studio 2 personnes (draps, couettes et linge de toilette fournis, cuisine équipée avec vaisselle, ménage de fin de séjour inclus). Le transport, la restauration et les activités restent à votre charge.

NB : Ce séjour, non cessible, sera enregistré sous réserve de disponibilités et ne pourra en aucun cas être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autre prestation, ni même vendu. Aucune demande de réservation par fax ne sera prise en compte. Seul un email ou une prise de contact téléphonique seront acceptés à plus de 2 semaines de la date de départ.

**Voucher valable du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019**

Valeur maximale de la dotation : 300 €

#### Dotation NextDoor:

- Réservations en ligne sur le site Nextdoor – 15 x 1 journée de coworking offerte - Sélectionnez le lieu et mentionnez le code promo fourni aux gagnants avant de confirmer votre réservation. Code promo à usage unique pour une réservation à la journée exclusivement hors abonnement entre le 1/01/2019 et le 31/12/2019.  
Valeur maximale de chaque dotation : 30 € HT

#### Dotation Ector:

Conditions du code d'utilisation :

\*Un seul code de réduction est utilisable par compte. Les codes de réduction ne sont pas cumulables. Ce code de réduction est valable une seule fois jusqu'au 31/01/2019 à 23h59 pour une **première réservation chez Ector**. Pour bénéficier de cette réduction entrez au moment du paiement le code dans le champ code promo.

#### Dotation Pullman:

- 10 x 1 livre Artist Playground Pullman  
Valeur maximale d'un livre : 30 €

#### Dotation Teddy Riner x LCAH:

- 10 x 1 peignoir Le Club AccorHotels  
Valeur maximale d'un peignoir : 30 €

#### Dotation Raffles:

- 1 Voucher pour un brunch pour 2 personnes au restaurant la Cuisine de l'hôtel Royal Monceau – Raffles Paris, le samedi.
- **Voucher valable du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019 sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.**  
Valeur maximale de la dotation : 188 €

#### Dotation Fairmont:

- Voucher pour les nuits du mercredi et jeudi du Grand Prix de F1 2019 avec places assises sur la Tribune face au virage Fairmont pour le jeudi toute la journée et le vendredi matin, déjeuner inclus; petit déjeuner buffet, produits d'accueil spécial Grand Prix.  
**Voucher valable sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.**  
Valeur maximale de la dotation : 2 900 €

#### Dotations Europcar :

1 week-end de 3 jours en catégorie Compacte (code CDMR, modèle de type Peugeot 308 ou similaire) d'une valeur de 190€ TTC.

Condition d'utilisation du gros lot pour le règlement, s'agissant du week-end de location Europcar de trois (3) jours en Peugeot 308 ou similaire :

- Il s'agit d'une location gratuite de (trois) 3 jours en catégorie CDMR Peugeot 308 ou similaire pour une valeur de 158,33 € HT (cent cinquante-huit euros et trente-trois centimes hors taxes), soit 190 € TTC (cent quatre-vingt-dix euros toutes taxes comprises).

- La location comprend : 250 km/jour (deux cent cinquante kilomètres par jour), les kilomètres supplémentaires seront facturés à raison de 0,48€ TTC/ km (quarante-huit centimes toutes taxes comprises par kilomètre).
- Cette gratuité est valable du mardi 1er janvier 2019 au dimanche 30 juin 2019 (hors vacances scolaires toutes zones confondues) sur réservation dans les agences Europcar (hors franchisés) situées en France métropolitaine (hors Corse) et selon disponibilité des véhicules.
- La location comprend : l'assurance responsabilité civile, les garanties contractuelles en cas de vol (TW) ou de dommages aux véhicules (CDW) limitant le plafond de responsabilité au montant de la franchise rachetable, la TVA vingt pourcent (20 %), la participation aux frais d'immatriculation (PFI) et le coût d'exploitation. Les services, équipements, prestations et assurances complémentaires sont en sus.
- La location offerte ne comprend pas les éléments suivants :
  - le dépôt de garantie ;
  - tout produit ou service optionnel que le Participant Gagnant choisira d'ajouter en agence le jour de départ ;
  - les kilomètres effectués en dépassement des 250 km (deux cent cinquante kilomètres) inclus dans le prix de la location. Tout kilomètre supplémentaire sera facturé comme cité ci-avant ;
  - l'essence utilisée durant la location ;
  - les frais liés à la location tels que les frais de parking, amendes, frais de traitement de dossiers, péages, taxes locales, les frais de carburant et tout autre frais listé dans les documents en pièce jointe du contrat lors de la location.
- Pour chaque véhicule mis à disposition, une confirmation de réservation sera envoyée par courrier électronique au bénéficiaire dès lors que la réservation sera effectuée. Cette confirmation de réservation indiquera les dates de départ et retour de la location, le bénéficiaire et la catégorie du véhicule. Toutes les prestations qui ne seraient pas incluses devront faire l'objet d'un règlement par le conducteur au tarif public en vigueur.
- Cette location gratuite n'est pas cessible et doit être utilisée pendant la période précitée ci-dessus. Cette location ne donne pas lieu au cumul de points Le Club AccorHotels.
- La location reste soumise aux Conditions générales de location ainsi qu'aux Conditions d'Assurance et Protections en vigueur chez Europcar au moment de la conclusion du contrat de location pouvant être retirées dans les agences Europcar ou consultées sur le site internet europcar.fr.

#### Conditions d'utilisation du coupon

- Votre coupon de réduction de 10€ grâce au code est valable pour une réservation prépayée par carte bancaire en ligne uniquement sur des locations de véhicule de tourisme en France métropolitaine. Offre valable pour des réservations jusqu'au 31/12/2018 et des départs entre le 1er janvier et le 30 mars 2019. Cette offre est cumulable avec votre remise partenaire.

- Code coupon à renseigner dans la section "Détails de paiement" à l'étape 4 "Résumé et paiement" de votre réservation. Cette offre est cumulable avec votre remise partenaire.

#### Tirage au sort La Collection by Le Club AccorHotels :

Dotation d'un ensemble MyBed d'une valeur maximale de 4 835 € (lit 160x200 cm + matelas Sofitel MyBed Classic + sommier Sofitel MyBed + 1 surmatelas en plume de canard + 1 couette en duvet de canard + 4 oreilles en plumes et duvet avec taies et sous-taies (2 oreillers pour la taille Twin) + 1 housse de couette + 1 drap housse + 1 drap plat) parmi toutes les commandes effectuées sur le site :

<https://lacollectionbyleclubaccorhotels.com/>.

Toutes les commandes passées entre le dimanche 9 décembre 2018 00h00 et le dimanche 9 décembre 2018 23h59 réglées intégralement en points Rewards et avec livraison en France seront éligibles au tirage au sort.

Les gagnants seront informés par email.

#### **LOT DU TIRAGE AU SORT :**

Ce séjour comprend :

- un séjour d'une semaine (7 jours) pour 2 personnes en chambre Deluxe au Fairmont Zimbali Resort en Afrique du Sud, petits déjeuners compris au restaurant de l'hôtel « The Coral Tree », ainsi que des billets d'avion pour 2 personnes A/R au départ de Paris ou Nice à destination de Durban en catégorie économique avec Qatar Airways valable jusqu'au 31/12/2019. Valeur maximale de la dotation : 2 500 €
- Des billets d'avion pour 2 personnes A/R au départ de Paris ou Nice à destination de Durban en catégorie économique avec Qatar Airways valable jusqu'au 31/12/2019. Valeur maximale de la dotation : 3 500 €

#### **Conditions de la dotation au Fairmont Zimbali Resort**

Cette dotation ne couvre pas les boissons alcoolisées

Exclut tous les extras - qui doivent être payés directement à l'hôtel

Tout coût en sus du montant du coupon doit être payé directement à l'hôtel

Ce bon n'est pas échangeable contre de l'argent

Les réservations sont soumises à disponibilité

Les réservations ne peuvent pas être faites pendant les périodes de fort affluence ou « black-out dates »

Voir dates des « black-out dates » ici : <https://www.accorhotels.com/fr/leclub/bod.html>

Aucune réservation ne peut être faite entre le 12 décembre 2018 et le 12 janvier 2019.

Cette offre est valable jusqu'au 31 octobre 2019.



### **Conditions de la dotation billets d'avion**

La dotation est soumise à disponibilité, hors vacances scolaires et périodes de fortes affluences touristiques.

Le vol doit être réservé au plus tard le 31 mars 2018 et le voyage doit être effectué au plus tard le 30 juin 2018.

Les billets ne peuvent être émis que dans les 3 mois avant le voyage, et tous les voyages doivent être achevés dans les 3 mois suivant la date d'émission des billets.

Billets aller-retour en Classe Economique au départ de Paris ou Nice vers les Maldives.

Billet émis au nom du gagnant seulement.

Une fois les billets émis, aucune modification n'est permise.

Certaines restrictions de durées de séjour peuvent être appliquées.

La Société AccorHotels contactera directement le gagnant afin de définir avec lui les dates de séjours souhaitées et le gagnant s'engage à communiquer les coordonnées de l'accompagnant pour la réservation du billet d'avion. Le gagnant et son accompagnant devront être titulaires d'un passeport en cours de validité à la date du voyage.

- Les dates de séjours et billets d'avions seront confirmées au gagnant, par e-mail à l'adresse saisie lors de l'inscription au jeu, dès lors que l'hôtel et la compagnie aérienne auront confirmé les disponibilités sur les dates souhaitées par le gagnant.
- Le séjour et les billets d'avion sont strictement personnels, ils ne peuvent donc être cédés à une autre personne. Ce séjour ne peut également faire l'objet d'aucun dédommagement s'il n'est pas consommé dans les délais impartis, il n'est ni échangeable, ni modifiable, ni remboursable.

Les billets seront délivrés sur les vols au départ de Paris, dans la limite des places disponibles. Ils sont non cessibles, non échangeables, non modifiables, ne donneront lieu à aucune compensation sous quelque forme que ce soit et sont inéligibles à l'obtention de gain de miles sur un quelconque programme de fidélité.

Le « mémo voyage » sera adressé aux gagnants par courrier électronique.

### **LOTS DES INSTANTS GAGNANTS :**

En cas de gain, le gagnant recevra un email de la part des équipes Le Club AccorHotels France lui confirmant la nature du lot remporté et sera invité à compléter le formulaire de remise de lot (données demandées : nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone). Les lots seront adressés aux gagnants par voie postale à l'adresse renseignée sur le formulaire de remise de lot.

Les lots seront adressés aux gagnants dans un délai de 12 semaines suivant la réception par la Société Accor du formulaire de remise de lot dûment complété des coordonnées du gagnant.

La Société AccorHotels se réserve la possibilité de communiquer les coordonnées des gagnants à tout partenaire en charge de l'envoi ou de la délivrance des lots qu'ils auront remportés.

LES GAGNANTS seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain, de la dotation le concernant.

L'organisateur du jeu indiquera au participant quel lot il aura gagné.

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi du courriel ou de la communication téléphonique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et le lot restera la propriété de l'organisateur.

Le lot sera adressé au gagnant à l'adresse indiquée par lui dans son formulaire de participation.

Tout lot qui serait retourné à l'organisateur du jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée, sera considéré comme abandonné par le gagnant et restera la propriété de l'organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement.

S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales, ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse, entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés.

En cas de rupture de stock d'un produit, AccorHotels se réserve la possibilité d'adresser aux gagnants concernés un bon d'achat de la même valeur à valoir chez la marque partenaire.

La société AccorHotels se réserve le droit d'agir en justice contre toute personne ayant réussi ou tenté de frauder, y compris en déclarant une fausse identité.

La société AccorHotels ne saurait être tenue responsable dans le cas du mauvais acheminement du courrier électronique.

#### **Article 4 : Publicité**

Le gagnant autorise gracieusement la société Accor à communiquer son prénom et la première lettre de son nom sur les pages Facebook du groupe AccorHotels ou sur d'autres supports publi-promotionnels liés à cette opération.

#### **Article 5 : Responsabilité des sociétés organisatrices**

Ce règlement est déposé auprès du cabinet LEGAHUIS CONSEIL – Huissier de Justice – 2 rue du Colombier, BP 11553, 45005 ORLEANS Cedex 1.

Ce règlement peut être obtenu pendant toute la durée du jeu, gratuitement, sur simple demande écrite auprès de : Comellink Marketing Services

92 avenue de Wagram

75017 Paris

AccorHotels se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le jeu concours Calendrier de fin d'année sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par Accor comme rendant impossible l'exécution du jeu concours dans les conditions initialement prévues). Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

AccorHotels rappelle aux participants les caractéristiques et les limites de l'outil Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à Internet et plus particulièrement au site du jeu concours.

AccorHotels ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter et jouer au jeu concours Calendrier de fin d'année du fait de tout défaut technique ou tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- toute intervention malveillante,
- la liaison téléphonique,
- matériels ou logiciels,
- tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

#### **Article 6 : Informations nominatives**

Les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont des informations strictement réservées à usage interne.

Les personnes inscrites au jeu dont les données nominatives ont été enregistrées disposent des droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant (article 34 de la loi française "informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978) jusqu'au 15 janvier 2019.

Ces droits seront exercés sur simple demande écrite adressée à Comellink Marketing Services  
92 avenue de Wagram  
75017 Paris

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la date du tirage au sort (qui aura lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 15 janvier 2019) seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations communiquées par les participants au jeu sont fournies à AccorHotels et personne d'autre. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que dans le cadre du présent jeu.

### **Article 7 : Droit applicable-juridiction**

Le présent jeu est soumis au droit français.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents de Paris.

Le règlement est rédigé en langue française. En cas de contradiction avec toute version en langue étrangère, les stipulations de la version française prévalent.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, le Participant et l'Organisateur chercheront avant tout un règlement amiable. Le Participant peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Tout litige est porté devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu des dispositions du code de procédure civile ou du code de la consommation.

### **Article 8 : Autres principes**

La participation à ce jeu implique

1. L'acceptation des Conditions d'utilisation du jeu « Calendrier de fin d'année » et de la Politique de confidentialité d'Accor.
2. Le présent règlement peut être consulté chez Comellink Marketing Services  
92 avenue de Wagram  
75017 Paris
3. La Politique de confidentialité du groupe Accor peut être consultée sur <http://meetings.accorhotels.com/fr/security-certificate/index.shtml>

La société AccorHotels décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance de leur lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

## **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les données recueillies à l'occasion du présent Jeu sont destinées à l'Organisateur pour ses seuls besoins d'organisation du Jeu, et ne seront pas cédées à des tiers.

Chaque Participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant recueillies à l'occasion du présent Jeu. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'adresse électronique suivante : [data.privacy@accor.com](mailto:data.privacy@accor.com).

## **REGLEMENT TIRAGE AU SORT FACEBOOK**

Le 26 décembre un jeu est organisé sur la page Facebook Le Club AccorHotels <https://www.facebook.com/leclubaccorhotels.fr/>

Le jeu se déroule exclusivement sur internet (tout autre mode de participation – notamment postal est exclu). Il aura lieu uniquement le 26 décembre de 00h01 à 23h59 inclus date et heure française de connexion faisant foi.

La participation à ce jeu n'est soumise à aucune obligation d'achat et/ou de consommation et/ou de séjour dans un hôtel.

Le présent jeu est un jeu pour lequel deux (2) gagnants seront tirés au sort et seront crédités de 5 000 points Rewards chacun sur leur compte Le Club AccorHotels. Le jeu concours se déroule sur Facebook de la manière suivante : plusieurs groupes de mots formant une phrase sont cachés sur les légendes des publications de la page Facebook Le Club AccorHotels.

Les internautes doivent reformer cette phrase dans le bon ordre et répondre en commentaire sur le post du 26 décembre pour faire partie des participants éligibles au tirage au sort. Aucun formulaire ne sera à remplir.

Pour participer au jeu concours, les joueurs doivent préalablement être titulaires d'un compte Facebook et doivent se rendre sur la page « Le Club AccorHotels FR » sur <https://www.facebook.com/leclubaccorhotels.fr/>

Il est expressément convenu que le 27/12/2018 à 00h00, il ne sera plus possible de participer au jeu-concours. Les heures d'enregistrement des publications sur Facebook faisant foi.

Le joueur ne pourra participer qu'une seule fois.

Le Jeu n'est ni associé, ni géré, ni sponsorisé par Facebook.

Aucune autre forme d'interaction qu'un commentaire sur la publication en date du 26 décembre ne sera prise en compte.